

Blois, le 7 6 JUN 2017

Le Directeur

Affaire suivie par : Colonel Léopold AIGUEPARSE

☎ : 02 54 51 54 89

✉ : [directeur@sdis41.fr](mailto:directeur@sdis41.fr)



**SIGNALE**

**NOTE**

**à l'attention des chefs de centre, s/c des chefs de groupement,  
de la chaîne de commandement et du responsable équipe COD**

**Objet : Risques feux de végétations – sécurité des intervenants**

**Réf : Message sécurité information n° 2017/1 du 14 juin 2017**

L'inspection de la défense et de la sécurité civile a diffusé un message de sécurité relatif à la prévention des accidents survenus en cours d'interventions pour feux de végétations.

En moins d'un an, deux accidents graves, dont un mortel, sont à déplorer.

Ce message insiste sur les points suivants :

- L'analyse du terrain et le niveau de prise de risque qui doit guider en permanence l'idée de manœuvre du COS (et/ou du premier Chef d'agrès.)
- Les feux de végétations considérés comme habituels, voire sans dangers particuliers, peuvent évoluer de manière inhabituelle. Il faut se préparer à être surpris.
- Les sentiments de sécurité et de maîtrise de la situation ne doivent pas faire baisser la vigilance des COS, des chefs d'agrès et des équipages.
- Les COS doivent avoir le souci permanent de l'anticipation y compris pour la sécurité des personnels.
- Les chefs d'agrès doivent connaître leur équipage et les chefs de groupe doivent connaître leurs chefs d'agrès.
- Les incidents techniques recensés sur les véhicules qui pourraient être qualifiés de mineurs sur le terrain doivent systématiquement être signalés auprès du CTA/CODIS ([codis41@sdis41.fr](mailto:codis41@sdis41.fr)) et/ou 18/112.

La période des feux de végétations 2015 a été éprouvante. La période qui s'annonce sera peut-être difficile.

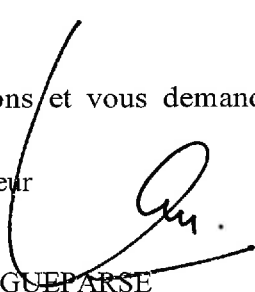
Aussi, je vous demande de prendre en considération les consignes de la présente note qui ne se limitent pas à 6 recommandations et **d'apporter une attention particulière qui reste une priorité absolue sur les conditions d'intervention des personnels soumis à rude épreuve.**

**Enfin, lors de tous vos déplacements, respecter les règles de sécurité déjà rappelées à plusieurs reprises et évoquées au sein des instances : CHS – CCDSPV – CT – CATSIS.**

**Toutes les interventions ne sont pas urgentes.**

Je sais pouvoir compter sur votre parfaite maîtrise des situations et vous demande d'assurer une large diffusion de cette note auprès de vos personnels.

Le Directeur



Colonel Léopold AIGUEPARSE